

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juin 2025**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE
VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juin 2025 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 juin 2025.

Étaient présents ou représentés M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAN, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-François SOTO, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations M. Ronny PONCE à M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Martine BONNET à M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN.

Excusés M. Robert SIEGEL.

Absents M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : MARCEL CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L.1612-2 du même code ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 3682 en date du 16 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe eau potable (AEP) ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°3835 en date du 16 juin 2025 approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe eau potable (AEP) ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°3839 en date du 16 juin 2025 approuvant le montant des crédits de paiements (CP) de l'Autorisation de Programme (AP) n°2121020721 du budget annexe eau potable (AEP) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 15 mai 2025 ;

CONSIDERANT que le budget primitif 2025 de l'eau potable a été voté sans reprise anticipée des résultats antérieurs,

CONSIDERANT que le compte financier unique 2024 établi par le comptable public du SGC cœur d'Hérault a été approuvé,

CONSIDERANT qu'il convient d'inscrire les crédits relatifs à la décision d'affectation ou de report des résultats de clôture du compte financier unique 2024,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de modifier les crédits budgétaires votés à l'aide d'un budget supplémentaire, et d'approuver les propositions de crédits inscrits en section d'exploitation et en section d'investissement, tel qu'il suit :

- Section d'exploitation
- Dépenses

Chapitre 002 : le montant inscrit correspond à la reprise du déficit d'exploitation 2024 du budget annexe assainissement pour 224 K€

Chapitre 014 : le montant inscrit est diminué de 50 K€ pour ajuster le niveau de dépenses aux besoins.

Chapitre 66 : le montant inscrit est diminué de 50 K€ pour ajuster le niveau de dépenses aux regards de l'évolution de l'endettement et des taux d'intérêts.

Chapitre 67 : le montant inscrit s'élève à 12 K€ correspondant à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

- Recettes

Chapitre 74 : le montant inscrit s'élève à 20 K€ pour ajuster le niveau de recettes aux prévisions.

Chapitre 75 : le montant inscrit s'élève à 116 K€ pour ajuster le niveau de recettes aux prévisions.

CONSIDERANT que la section d'exploitation du budget supplémentaire eau potable 2025 s'équilibre donc à 136 K€ de crédits supplémentaires.

- Section d'investissement

- Dépenses

Chapitre 001 : report du déficit 2024 du budget annexe eau potable pour 360 K€.

Chapitre opération : Le montant inscrit est de 198 K€ et correspond aux besoins supplémentaires sur des travaux en cours.

- Recettes

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts est revu pour 558 K€.

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget supplémentaire eau potable (AEP) 2025 s'équilibre donc à 558 K€ de crédits supplémentaires,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le budget supplémentaire 2025 du budget annexe eau potable (AEP) ci-annexé présenté à l'équilibre pour un montant de 136.682,65 € en section d'exploitation et de 557 956,44 € de la section d'investissement,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État N° 3844

Publication le 17/06/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17/06/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250616-22070-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

BUDGET EAU POTABLE (AEP) - BS 2025 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		
002	Résultat d'exploitation reporté	224 682,65
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	-50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	-50 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00
68	Dotations aux provisions	
042	Dotation aux amortissements	
023	Virement à la section d'investissement	
DEPENSES DE L'EXERCICE		136 682,65

RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	
013	Atténuation de charges	
70	Produits et ventes diverses	
74	Subventions d'exploitation	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	116 682,65
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
042	Subventions d'investissement	
RECETTES DE L'EXERCICE		136 682,65

EAU POTABLE (AEP) - BS 2025 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Solde exécution invt reporté	360 456,44
	Opérations d'investissement	197 500,00
16	Emprunts, cautionnements	
45	Opération réalisées sous mandat	
040	Subventions transférables	
DEPENSES DE L'EXERCICE		557 956,44

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	
13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts	557 956,44
45	Opération réalisées sous mandat	
021	Vir. de la section de fonctionnement	
040	Amortissements	
RECETTES DE L'EXERCICE		557 956,44



BUDGET EAU POTABLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - OPERATIONS

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS		
N° opération	Dénomination	Montants
2121020721	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	197 500
Total opérations d'investissement		197 500

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24340069400143	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus CC VALLEE DE L'HERAULT
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Clermont l'Hérault

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget supplémentaire (2)

BUDGET : BA EAU (AEP) (3)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	31
A4.1 - Equilibre des opérations financières	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	36
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	37
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	39
A6 - Etat des charges transférées	40
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	41

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	44
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	45
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	46
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.7 - Etat des engagements reçus	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	50

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	51
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	54
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	55
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	56

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	57
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-88 000,00	136 682,65
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 224 682,65	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		136 682,65	136 682,65

INVESTISSEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	197 500,00	557 956,44
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 360 456,44	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		557 956,44	557 956,44

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	694 639,09	694 639,09
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 618 435,00	0,00	0,00	0,00	1 618 435,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 221 191,00	0,00	0,00	0,00	2 221 191,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	450 000,00
65	Autres charges de gestion courante	43 020,00	0,00	0,00	0,00	43 020,00
Total des dépenses de gestion des services		4 382 646,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	4 332 646,00
66	Charges financières	400 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	350 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	26 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 846 646,00	0,00	-88 000,00	-88 000,00	4 758 646,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 609 718,00		0,00	0,00	1 609 718,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 609 718,00		0,00	0,00	1 609 718,00
TOTAL		6 456 364,00	0,00	-88 000,00	-88 000,00	6 368 364,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	224 682,65
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 593 046,65
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 121 364,00	0,00	0,00	0,00	6 121 364,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	0,00	116 682,65	116 682,65	266 682,65
Total des recettes de gestion des services		6 306 364,00	0,00	136 682,65	136 682,65	6 443 046,65
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 306 364,00	0,00	136 682,65	136 682,65	6 443 046,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
TOTAL		6 456 364,00	0,00	136 682,65	136 682,65	6 593 046,65

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 593 046,65
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 459 718,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$, $DI\ 040 = RE\ 042$, $RI\ 040 = DE\ 042$, $DI\ 041 = RI\ 041$, $DE\ 043 = RE\ 043$

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 558 365,00	0,00	197 500,00	197 500,00	3 755 865,00
	Total des dépenses d'équipement	3 558 365,00	0,00	197 500,00	197 500,00	3 755 865,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	550 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 108 365,00	0,00	197 500,00	197 500,00	4 305 865,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
	TOTAL	4 258 365,00	0,00	197 500,00	197 500,00	4 455 865,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	360 456,44
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 816 321,44
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	802 000,00	0,00	0,00	0,00	802 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 846 647,00	0,00	557 956,44	557 956,44	2 404 603,44
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 648 647,00	0,00	557 956,44	557 956,44	3 206 603,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 648 647,00	0,00	557 956,44	557 956,44	3 206 603,44
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 609 718,00		0,00	0,00	1 609 718,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 609 718,00		0,00	0,00	1 609 718,00
	TOTAL	4 258 365,00	0,00	557 956,44	557 956,44	4 816 321,44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 816 321,44

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 459 718,00
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$, $DI\ 040 = RE\ 042$, $RI\ 040 = DE\ 042$, $DI\ 041 = RI\ 041$, $DE\ 043 = RE\ 043$

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	-50 000,00		-50 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	-50 000,00	0,00	-50 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	0,00	12 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		-88 000,00	0,00	-88 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	224 682,65
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	136 682,65
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	197 500,00		197 500,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		197 500,00	0,00	197 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	360 456,44
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	557 956,44
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	116 682,65		116 682,65
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		136 682,65	0,00	136 682,65

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	136 682,65
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	557 956,44	0,00	557 956,44
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		557 956,44	0,00	557 956,44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	557 956,44
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 618 435,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	180 000,00	0,00	0,00
605	Achats d'eau	160 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	440 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	20 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	18 600,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00	0,00
6066	Carburants	35 875,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	220 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	117 500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	78 890,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	3 100,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	350,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	9 300,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	22 735,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	24 275,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00
618	Divers	21 830,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	300,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 900,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	4 500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	30 210,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 644,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 570,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 856,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 500,00	0,00	0,00
6371	Redev. dues à l'agence de l'eau par l'en	150 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 221 191,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	136 487,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 497,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 787,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 084 284,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	335 848,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	25 522,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	201 410,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	306 081,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	9 328,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	46 495,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	3 252,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	13 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	500 000,00	-50 000,00	-50 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	500 000,00	-50 000,00	-50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	43 020,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	10 220,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	31 570,19	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 229,81	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 382 646,00	-50 000,00	-50 000,00
66	Charges financières (b) (8)	400 000,00	-50 000,00	-50 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66111	Intérêts réglés à l'échéance	380 000,00	-50 000,00	-50 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	15 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	14 000,00	12 000,00	12 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	4 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	50 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	50 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 846 646,00	-88 000,00	-88 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 609 718,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 609 718,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 609 718,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 609 718,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 456 364,00	-88 000,00	-88 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	224 682,65
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	136 682,65
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	15 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	15 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	15 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 121 364,00	0,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 340 000,00	0,00	0,00
70118	Autres ventes d'eau	20 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	500 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	150 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	350 000,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	1 325 283,00	0,00	0,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	1 436 081,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00	20 000,00	20 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	116 682,65	116 682,65
757	Redevances des fermiers, concession..	150 000,00	116 682,65	116 682,65
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		6 306 364,00	136 682,65	136 682,65
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 306 364,00	136 682,65	136 682,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	150 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	150 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		150 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 456 364,00	136 682,65	136 682,65

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	136 682,65
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2121020701	Opération d'équipement n° 2121020701 (5)	3 558 365,00	197 500,00	197 500,00
Total des dépenses d'équipement		3 558 365,00	197 500,00	197 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	550 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		550 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 108 365,00	197 500,00	197 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	150 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	150 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	150 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		150 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 258 365,00	197 500,00	197 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	360 456,44
--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	557 956,44
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042

(8) Le compte 15 . 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	802 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	395 000,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	407 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 846 647,00	557 956,44	557 956,44
1641	Emprunts en euros	1 846 647,00	557 956,44	557 956,44
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 648 647,00	557 956,44	557 956,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 648 647,00	557 956,44	557 956,44
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 609 718,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 609 718,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 609 718,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 609 718,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 258 365,00	557 956,44	557 956,44

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	557 956,44
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042

(7) Le compte 15 . 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2121020701 (1)
LIBELLE : AGIR POUR UNE GESTION DURABLE - MODERNISATION AEP

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		10 492 281,67	a 0,00	197 500,00	b 197 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	203 000,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	99 327,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	99 712,75	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 214 976,69	0,00	77 500,00	77 500,00	0,00
2111	Terrains nus	222 857,88	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	1 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	4 884,78	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	233 964,63	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2155	Outillage industriel	22 851,73	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	618 237,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériels industriels	1 045,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	4 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	29 228,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 850,59	0,00	27 500,00	27 500,00	0,00
2184	Mobilier	33 413,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 677,86	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 074 304,27	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00
2312	Terrains	788,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	47 863,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 025 653,27	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-197 500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9624348013 (LTI-9624348013)	30/01/2024	1 500 000,00	3 300 000,00	23 234,18	1 800 000,00	1 500 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 500 000,00	3 300 000,00	23 234,18	1 800 000,00	1 500 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					14 823 187,48									
1641 Emprunts en euros (total)					14 823 187,48									
008J3A013PR (2018-CAL017)	CREDIT AGRICOLE	04/05/2007	15/05/2007	15/05/2008	75 000,00	F	FIXE	4,430	4,574		A	C	O	A-1
0113LF014PR (2018-CAL035)	CREDIT AGRICOLE	01/01/2010	01/04/2010	01/04/2011	250 000,00	F	FIXE	4,050	4,087		S	P	O	A-1
01LRF2019PR (2018-CAL040)	CREDIT AGRICOLE	02/08/2008	20/08/2008	20/08/2009	65 000,00	F	FIXE	5,350	5,353		A	P	O	A-1
02DU37018PR (2018-CAL030)	CREDIT AGRICOLE	10/08/2011	01/12/2011	01/01/2012	950 000,00	V	MOYEURIBOR03M	2,496	1,043		T	C	O	A-1
02KH0U011PR (2018-CAL039)	CREDIT AGRICOLE	07/09/2012	27/02/2014	07/03/2014	61 844,48	F	FIXE	4,310	4,543		T	P	O	A-1
02KH1P015PR (2018-CAL041)	CREDIT AGRICOLE	17/03/2016	17/03/2016	07/06/2016	120 000,00	F	FIXE	4,630	4,848		T	P	O	A-1
2062787 (2018-CAL033)	CREDIT AGRICOLE	01/11/2017	30/11/2017	01/02/2018	120 000,00	F	FIXE	1,910	1,911		A	P	O	A-1
2064076 (2018-CAL022)	CREDIT AGRICOLE	21/12/2017	31/10/2017	01/01/2018	500 000,00	F	FIXE	1,910	1,940		T	P	O	A-1
2273980 (2018-CAL051)	CREDIT AGRICOLE	27/12/2017	03/01/2018	01/07/2018	300 000,00	F	FIXE	1,780	1,811		T	P	O	A-1
4911754 (2018-CEL032)	CAISSE D'EPARGNE	24/05/2017	25/10/2017	25/01/2018	1 000 000,00	F	FIXE	2,110	2,176		T	P	O	A-1
500412 (2018-CAL034)	CREDIT AGRICOLE	11/06/2015	28/09/2015	01/02/2016	464 000,00	F	FIXE	2,300	2,320		T	P	O	A-1
5075426 (2018-CDC049)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	25/03/2015	04/11/2015	01/06/2016	1 194 343,00	V	LIVRETA	2,000	1,577		T	P	N	A-1
5237145 (2020CDC-064)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	15/05/2018	01/08/2023	01/08/2024	1 900 000,00	V	LIVRETA	3,750	3,609		A	C	O	A-1
5597535 (2024-CDC-074)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	15/07/2024	01/08/2024	01/11/2024	5 200 000,00	V	LIVRETA	3,400	3,495		T	P	N	A-1
912686 (2018-CAL038)	CREDIT AGRICOLE	02/02/2016	12/02/2016	01/03/2016	300 000,00	F	FIXE	2,650	2,693		T	P	O	A-1
9280317/032716E (2019-CEL057)	CAISSE D'EPARGNE	09/10/2019	09/04/2020	25/04/2021	1 000 000,00	F	FIXE	0,980	0,982		A	P	O	A-1
A172202Q (2022CE-067)	CAISSE D'EPARGNE	21/07/2022	05/08/2022	27/08/2022	900 000,00	V	EURIBOR03M	1,282	4,255		T	P	O	A-1
MIN198875EUR (2018-DEX047)	DEXIA CREDIT LOCAL	01/02/2003	01/02/2003	01/03/2003	16 000,00	F	FIXE	5,830	6,205		A	P	N	A-1
MON237323EUR (2018-DEX027)	DEXIA CREDIT LOCAL	24/12/2005	01/04/2006	01/04/2006	200 000,00	F	FIXE	3,870	3,870		A	P	O	A-1
MON269450EUR (2018-DEX023)	DEXIA CREDIT LOCAL	01/10/2009	01/10/2009	01/01/2010	100 000,00	F	FIXE	4,100	3,779		A	P	N	A-1
MON521066EUR (2018-LBP028)	DEXIA CREDIT LOCAL	12/09/2014	01/10/2014	01/01/2015	107 000,00	F	FIXE	2,950	2,984		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					212 100,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					212 100,00									
2017 1919 (2019-ERMC054)	Agence Eau RMC	27/11/2018	16/10/2018	16/10/2020	212 100,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					15 035 287,48									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		12 311 356,90					509 135,37	390 784,13	0,00	82 580,48
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 311 356,90					509 135,37	390 784,13	0,00	82 580,48
008J3A013PR (2018-CAL017)	N	0,00	A-1	11 250,00	2,37	F	FIXE	4,430	3 750,00	498,38	0,00	210,27
0113LF014PR (2018-CAL035)	N	0,00	A-1	96 922,80	5,75	F	FIXE	4,050	14 578,87	3 779,25	0,00	842,89
01LRF2019PR (2018-CAL040)	N	0,00	A-1	33 417,14	8,64	F	FIXE	5,350	2 987,19	1 787,82	0,00	597,68
02DU37018PR (2018-CAL030)	N	0,00	A-1	456 000,00	11,75	V	MOYEURIBOR03M	4,575	38 000,00	16 943,21	0,00	3 479,85
02KH0U011PR (2018-CAL039)	N	0,00	A-1	16 538,47	2,93	F	FIXE	4,310	5 278,22	628,26	0,00	33,70
02KH1P015PR (2018-CAL041)	N	0,00	A-1	61 434,68	7,93	F	FIXE	4,630	6 500,39	2 732,65	0,00	176,63
2062787 (2018-CAL033)	N	0,00	A-1	83 053,82	12,08	F	FIXE	1,910	5 688,89	1 586,33	0,00	1 352,17
2064076 (2018-CAL022)	N	0,00	A-1	346 203,68	12,75	F	FIXE	1,910	23 693,75	6 443,45	0,00	1 539,98
2273980 (2018-CAL051)	N	0,00	A-1	213 920,44	13,25	F	FIXE	1,780	14 147,38	3 713,70	0,00	888,99
4911754 (2018-CELR032)	N	0,00	A-1	696 713,73	12,82	F	FIXE	2,110	47 089,95	14 329,69	0,00	2 532,83
500412 (2018-CAL034)	N	0,00	A-1	326 602,95	15,83	F	FIXE	2,300	17 091,28	7 365,16	0,00	1 180,01
5075426 (2018-CDC049)	N	0,00	A-1	1 011 908,14	31,17	V	LIVRETA	4,000	19 875,08	39 591,04	0,00	3 366,91
5237145 (2020CDC-064)	N	0,00	A-1	1 852 500,00	38,58	V	LIVRETA	3,750	47 500,00	69 468,75	0,00	26 103,27
5597535 (2024-CDC-074)	N	0,00	A-1	5 166 798,31	24,58	V	LIVRETA	3,400	135 652,99	176 364,97	0,00	28 984,99
912686 (2018-CAL038)	N	0,00	A-1	184 327,80	10,92	F	FIXE	2,650	14 632,93	4 740,07	0,00	387,23
9280317/032718E (2019-CELR057)	N	0,00	A-1	815 291,70	15,32	F	FIXE	0,980	47 313,93	7 989,86	0,00	5 175,54
A172202Q (2022CE-067)	N	0,00	A-1	798 949,96	17,66	V	EURIBOR03M	4,035	41 167,62	27 749,10	0,00	2 225,67
MIN198875EUR (2018-DEX047)	N	0,00	A-1	3 237,03	2,17	F	FIXE	5,830	1 018,45	188,72	0,00	108,43
MON237323EUR (2018-DEX027)	N	0,00	A-1	64 057,71	5,00	F	FIXE	3,870	9 689,06	2 479,03	0,00	2 104,07
MON269450EUR (2018-DEX023)	N	0,00	A-1	31 211,32	4,00	F	FIXE	4,100	5 750,98	1 279,66	0,00	1 043,87
MON521066EUR (2018-LBP028)	N	0,00	A-1	41 017,22	4,75	F	FIXE	2,950	7 728,41	1 125,03	0,00	245,50

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		61 735,72					12 347,14	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		61 735,72					12 347,14	0,00	0,00	0,00
2017 1919 (2019-ERMC054)	N	0,00	A-1	61 735,72	4,79	F	FIXE	0,000	12 347,14	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 373 092,62					521 482,51	390 784,13	0,00	82 580,48

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	22	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 373 092,62	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2021-12-13

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	SUBVENTION ETUDE 5 ANS	5	13/12/2021
L	SUBVENTIONS AGENC EDE L'EAU EQUIPEMENTS	20	13/12/2021
L	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU STEP	30	13/12/2021
L	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU RESEAUX	40	13/12/2021
L	SUBVENTION ETAT 5 ANS	5	13/12/2021
L	SUBVENTION ETAT 10 NAS	10	13/12/2021
L	SUBVENTION ETAT 40 ANS	0	13/12/2021
L	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS EQUIPEMENTS	20	13/12/2021
L	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS STEP	30	13/12/2021
L	SUBVENTION DEPARTEMENT RESEAUX 40 ANS	40	13/12/2021
L	FRAIS D ETUDE	5	13/12/2021
L	FRAIS ETUDES 1 AN	1	13/12/2021
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5	13/12/2021
L	2033 INSERTION PUBLICITAIRE 5 ANS	5	13/12/2021
L	FRAIS D'INSERTION DE FAIBLE VALEUR	1	13/12/2021
L	2051 LOGICIELS 5 ANS	5	13/12/2021
L	LOGICIELS 1 AN	1	13/12/2021
L	PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	5	13/12/2021
L	BATIMENTS DURABLES	50	13/12/2021
L	BATIMENT D'EXPLOITATION - 1 AN	1	13/12/2021
L	INSATALLATION GENERALE BATIMENTS PUBLICS	20	13/12/2021
L	AUTRES CONSTRUCTIONS BAT LEGERS 20 ANS	20	13/12/2021
L	AUTRES CONSTRUCTIONS 20 ANS	20	13/12/2021
L	INSTALLATION COMPLEXES SPECIALISEES 20 ANS	20	13/12/2021
L	21531 RESEAU DSP AEP	40	13/12/2021
L	RESEAUX FAIBLE VALEUR	1	13/12/2021
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL DE FAIBLE VALEUR	1	13/12/2021
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL 10 ANS	10	13/12/2021
L	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU FAIBLE VALEUR	1	13/12/2021
L	POMPES APPAREILS ELECTROMECHANIQUE 10 ANS	10	13/12/2021
L	AGENCEMENT MATERIEL ET OUTILLAGE 10 ANS	10	13/12/2021
L	AUTRES INSTALLATIONS 10 ANS	10	13/12/2021
L	RESEAUX D'EAU REPRISE	40	13/12/2021
L	21755 - REPRISE	10	13/12/2021
L	MATERIEL SPEC DISTRIBUTION EAU MISE A DISPO	10	13/12/2021
L	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT 20 ANS	20	13/12/2021
L	MATERIEL DE TRANSPORT 10 ANS	10	13/12/2021
L	MATERIEL INFORMATIQUE DE FAIBLE VALEUR 1 AN	1	13/12/2021
L	MATERIEL INFORMATIQUE 5 ANS	5	13/12/2021
L	MOBILIER 15 ANS	15	13/12/2021
L	MOBILIER FAIBLE VALEUR	1	13/12/2021
L	MATERIEL DE FAIBLE VALEUR 1 AN	1	13/12/2021
L	2188 MATERIEL CLASSIQUE 5 ANS	5	13/12/2021
L	2313 TRAVAUX EN COURS	20	13/12/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	RESEAUX DE FAIBLE VALEUR	1	13/12/2021
L	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	20	13/12/2021
L	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	40	13/12/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	50 000,00		113 391,43	163 391,43	0,00	163 391,43
CREANCES IRRECOUVRABLES	50 000,00	18/04/2025	113 391,43	163 391,43	0,00	163 391,43
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	50 000,00		113 391,43	163 391,43	0,00	163 391,43

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-360 456,44	-360 456,44	-360 456,44
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-360 456,44	-360 456,44	-360 456,44

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		Total (2) Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-360 456,44	-360 456,44	-360 456,44
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	-360 456,44	-360 456,44	-360 456,44

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 609 718,00	0,00	0,00	1 609 718,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	909 718,00	0,00	0,00	909 718,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR Le détail est présenté aux états suivants "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 700 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		550 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	550 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		150 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	150 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 609 718,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 609 718,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	1 609 718,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45	Intitulé de l'opération : INVT SS MANDAT CHE DES HORTS ST JEAN DE FOS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	34 638,83	0,00	0,00	0,00
45 INVT SS MANDAT CHE DES HORTS ST JEAN DE FOS (5)	34 638,83	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	34 638,83	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	34 638,83	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
45 4582 Financement par d'autres tiers (7)	34 638,83	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	34 638,83	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		
	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	IV B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
21AP020721/2022 AGIR POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES	19 698 444,00	0,00	19 698 444,00	10 492 281,67	3 755 865,00	5 450 297,33

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		14,00	0,00	14,00	8,80	1,00	9,80
Adjoint administratif pal 1 cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif terr.	C	4,00	0,00	4,00	2,80	0,00	2,80
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		38,00	0,00	38,00	21,30	4,00	25,30
Adjoint technique pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint technique pal 2 cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique territorial	C	11,00	0,00	11,00	7,50	1,00	8,50
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	7,00	0,00	7,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		52,00	0,00	52,00	30,10	5,00	35,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, . .).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, .

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 44
10 procurations
VOTES : *Manu smite* Pour : 44 Contre :

Date de convocation : 05/06/2025
Le Président

Présenté par le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 16 juin 2025

Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC		
ANIANE	Nicole	MORERE		
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD		
AUMELAS	Ronny	PONCE	Sandrine LOUKANI (suppléante)	
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile LEMOINE (suppléante)	
ARGELLIER	Pierre	AMALOU		
BELARGA	José	MARTINEZ	Cécile LANGREE (suppléante)	
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE	Jean-Manuel YORIS (suppléant)	
GIGNAC	Jean-François	SOTO		
GIGNAC	Martine	LABEUR		
GIGNAC	Olivier	SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ		
GIGNAC	Philippe	LASSALVY		
GIGNAC	Christine	DEBEAUCE		
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis RANDON (suppléant)	
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS		
LAGAMAS	Christian	VILOING	Pierre ANCIAN (suppléant)	
LE POUGET	Thibaut	BARRAL		
LE POUGET	Josette	CUTANDA		
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUGENS		

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony	GARCIA		
MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI		
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER		
PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO		
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC		
POUZOLS	Véronique	NEIL		
PUECHABON	Xavier	PEYRAUD		
PUILACHER	Martine	BONNET		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine	SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yves	GUIRAUD		
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO	Pascal THEVENIAUD (suppléant)	
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND	Bernard CAUMEIL (suppléant)	
ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL	Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)	
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK		
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique	GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI	Evelyne GELLY (suppléante)	
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO	Monique VIALLA (suppléante)	
TRESSAN	Daniel	JAUDON	Sylvie MOYANO (suppléante)	
VENDEMIAN	David	CABLAT	Christine FERNANDEZ-FAUCILHON (suppléante)	

Certifié exécutoire par le Président

, compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le

A

, le

